

Drôme

FILIÈRE / Un plan truffes régional a été lancé en 2019. C'était d'ailleurs l'un des sujets de l'assemblée générale de la fédération Auvergne-Rhône-Alpes des trufficulteurs, mi-mars à Bourg-lès-Valence.

Truffe: un plan pour développer la production régionale

La production de truffes au cours de la saison écoulée est estimée à une vingtaine de tonnes en France, dont six à huit tonnes en Auvergne-Rhône-Alpes (voir ci-dessous). Au niveau régional, la Drôme des collines est le secteur en ayant le plus produit : entre quatre et cinq tonnes. Ce sont des chiffres donnés par le président de la fédération Auvergne-Rhône-Alpes des trufficulteurs (Farat), l'Ardéchois Didier

Roche. Réunie en assemblée générale le 13 mars à Bourg-lès-Valence en présence notamment du président de la fédération française des trufficulteurs, Michel Tournayre, la Farat a entre autres évoqué le plan régional truffes.

La Région engage 375 000 euros

« Suite au constat d'une baisse de production de truffes en France et notamment en Auvergne-Rhône-Alpes, nous nous sommes rapprochés de la Région en 2016, explique Didier Roche. Et nous avons signé un plan régional de filière en juin 2019. » Avec celui-ci, la Région et la Farat affichent une volonté commune « de développer la production de truffes en Auvergne-Rhône-Alpes, sur des terrains propices à cette culture, et de renforcer la dimension agricole de cette filière ». Le conseil régional dédie 375 000 euros à ce plan sur trois ans (2019-2021), dont 300 000 pour les projets d'investissement (le reste pour le fonctionnement).

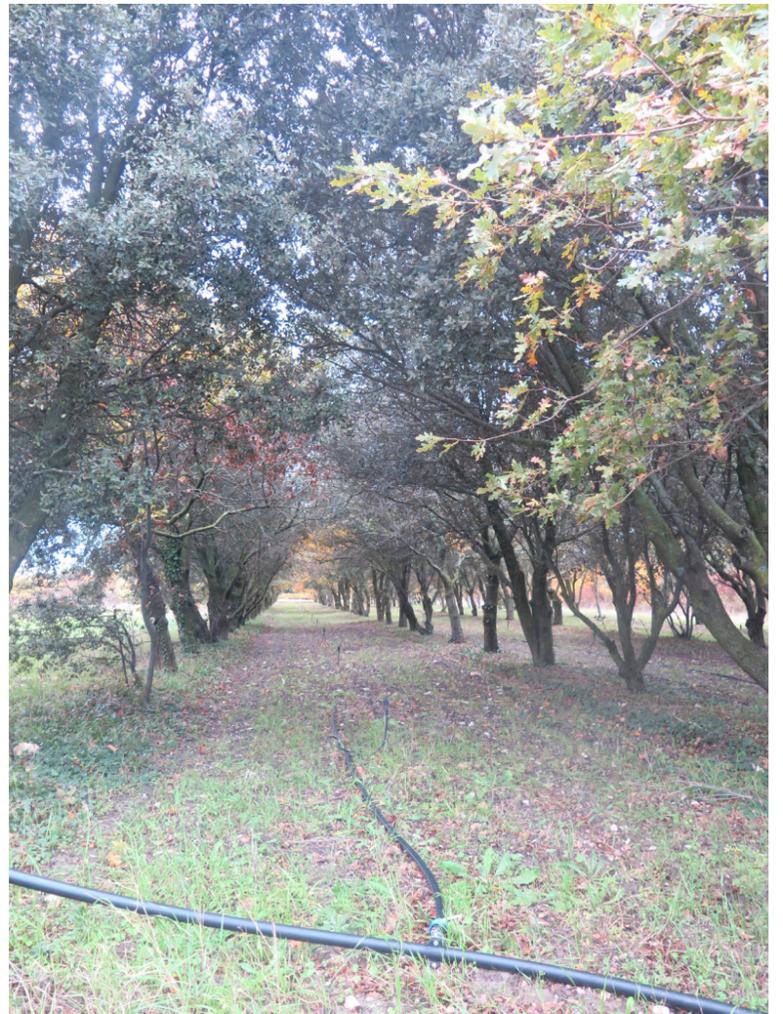
Aide aux nouvelles plantations

Le plan truffes s'articule autour de trois axes. Le premier est l'aide à la plantation. La Région finance les nouvelles plantations pour les agriculteurs (à minima cotisant de solidarité). Elle prend à sa charge six euros par plant truffier acheté à un pépiniériste agréé, avec un plancher de 100 plants et un plafond de 700. La demande de subvention est dématériali-

sée : elle se fait sur le site internet de la Région. Conditions : être adhérent d'un syndicat de trufficulteurs et fournir une analyse de sol prouvant que la parcelle à planter convient. « L'objectif de cet axe "aide à la plantation" est de 160 hectares de nouvelles truffières sur la durée du plan », précise Didier Roche.

Expérimentation

Le deuxième axe de ce plan de filière est l'expérimentation. Chacun des sept syndicats d'Auvergne-Rhône-Alpes (tous adhérents à la fédération régionale des trufficulteurs ; voir repères ci-dessous) a été doté d'un lecteur et de dix sondes pour mesurer, sur des sites expérimentaux, l'eau disponible au pied des arbres. Cela, dans le but d'essayer d'apporter une correction avec un système d'irrigation de manière à pérenniser une production. « L'idée est que



La gestion de la ressource en eau fait l'objet d'une expérimentation (en lien avec le programme de l'Inrae) dans le cadre du plan régional truffes.

chaque adhérent des différents syndicats ait un site expérimental à proximité de chez lui, afin de pouvoir bénéficier d'un maximum de connaissances sur cette problématique de gestion de l'eau. » Cette expérimentation vient en complément du programme Cultur'Truf, de l'Inrae (lire page ci-contre).

Formation, accompagnement

Le troisième axe porte sur la communication, ainsi que la formation et l'accompagnement des nouveaux planteurs, notamment des agriculteurs désirant se diversifier. En février dernier, douze producteurs ont suivi un premier module de formation au CFPPA du Pradel, en Ardèche. Il s'agit d'une initiation à la découverte de la truffe et de la trufficulture mais aussi à l'interprétation d'une analyse de sol. Y a également été abordé le fonctionnement du chêne truffier et du champignon (la truffe) associé sur ses

racines. Un autre module de formation est prévu en octobre. L'idée est d'en proposer deux par an dans le cadre de ce plan régional de filière. L'accompagnement des nouveaux planteurs se fait soit par ce biais-là, soit dans le cadre des activités propres des syndicats (modules de formation interne).

« La priorité numéro un, conclut Didier Roche, c'est de mettre en place de nouvelles plantations (car c'est entre l'âge de 10 à 25 ans qu'elles produisent le plus). Et aussi l'accompagnement des nouveaux planteurs pour que les mises en place soient réalisées dans les meilleures conditions. Notre objectif principal, souligne le président de la Farat, est de faire connaître le plan régional truffes, en particulier des agriculteurs et que ce soit pour eux une possibilité de se diversifier. » ■

Annie Laurie



Le plan truffes vise à développer cette production et renforcer la dimension agricole de la filière dans la région, souligne le président de la fédération Auvergne-Rhône-Alpes des trufficulteurs (Farat), **Didier Roche**.



Le président de la fédération française des trufficulteurs, **Michel Tournayre**, lors de l'assemblée générale de la Farat.

Repères

La filière trufficole française

En France, le nombre de trufficulteurs et truffeurs est estimé à 20 000 (45-50 % n'ont pas le statut d'agriculteur). 6 000 d'entre eux adhèrent à la fédération française des trufficulteurs (pour moitié des agriculteurs actifs). Sur 40 départements, sont dénombrés 49 000 hectares de plantations âgées de plus de 30 ans, 10 000 de 10 à 30 ans et 8 000 de moins de 10 ans. 1 000 à 1 500 ha sont plantés en moyenne par an. L'investissement pour la plantation varie entre 5 000 et 10 000 € par ha (achat du terrain non compris). 300 000 plants truffiers sont vendus par 15 pépiniéristes agréés. Ces plants sont contrôlés par l'Inrae et le CTIFL pour assurer la commercialisation d'un matériel de qualité.

La production annuelle se situe entre 40 et 70 tonnes. Le prix de vente varie selon les saisons, les quantités disponibles, la qualité du produit : 500 à 1 000 €/kg. Le chiffre d'affaires est estimé à 67,3 millions d'euros (M€). La production est commercialisée à 40 % sur les marchés de gros, 20 % sur les marchés de détail (environ 100 marchés recensés). 30 à 40 % sont vendus en direct (consommateurs, restaurateurs, métiers de bouches, pépiniéristes, courtiers...). Et une partie est mise en conserve (15 t environ par an). Côté importations, les principaux fournisseurs de la France sont l'Espagne, l'Italie, la Chine et l'Australie.

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte autour de 3 700 ha, une production estimée à 27,7 t en année normale (entre 6 et 8 t en 2019-2020) et un chiffre d'affaires à 16,50 M€. Créée fin 2016, la fédération Auvergne-Rhône-Alpes des trufficulteurs (Farat) regroupe les syndicats des trufficulteurs de la Drôme des collines, du Val de Drôme, de la truffe noire du Tricastin-Pays de Grignan-Enclave des Papes, de l'Ardèche, de l'Isère, du Bugey et l'association des trufficulteurs d'Auvergne-Puy de Dôme-Allier. ■

TRUFFE / Vers une identification de l'origine ?

« En France, il se commercialise autour de 200 tonnes de truffes par an, indique Didier Roche, président de la fédération Auvergne-Rhône-Alpes des trufficulteurs. La saison écoulée, notre pays a produit seulement 10 % de cette quantité. Les Espagnols ont raflé la mise ». C'est pourquoi, actuellement, les trufficulteurs professionnels français (ceux ayant une grande partie de leur exploitation convertie dans cette culture) se demandent s'ils n'auraient pas intérêt à déposer une marque ou une appellation. « Une marque ou une appellation "Truffe française" pour les exportations, précise Didier Roche. Mais, aujourd'hui, on veut aller plus vite au niveau des marchés locaux et de détail, avec une démarche plus simple. L'idée, c'est de créer une marque pour identifier l'origine du produit telle que, par exemple, "Truffe de la Drôme", "Truffe de l'Ardèche"... Tous les syndicats locaux ont inscrit ce sujet à l'ordre du jour de leur assemblée générale. » ■



Des démarches d'identification de l'origine des truffes sont en cours de réflexion.

A. L.